



Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3A/2024/3097/173 du 24 septembre 2024 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la société HILBERT SA l'exploitation d'un appareil de levage mobile à équipement interchangeable de la marque KOMATSU, du type PC09-1, avec le numéro de construction KMTPC003EPE016799.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public et sous :

<https://itm.public.lu/fr/securite-sante-travail/etablissements-classes/conditions-types.html>

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner
Bourgmestre



Andres Castro
Secrétaire communal f.f.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du - 2 OCT. 2024

Steinfort, le - 2 OCT. 2024

Le bourgmestre



Le secrétaire communal



André Casler
Secrétaire communal

Zsuzsanna Wagner
Bourgmestre